

N/REF : 27/01/2026 11H11 C:263467 I:34532
V/REF : ODS-2026-000016
V/Email reçu le Mardi 27/01/2026 à 11H11

IMMOBILIERE BERLIOZ

**7A CHEMIN DES PRES
38240 MEYLAN**

IMMEUBLE : COPRO PRINCES EVEQUE
CHATEAU DES PRINCES EVEQUES
20 ROUTE D'URIAGE
38320 HERBEYS

St Martin-H, le 10 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 20 URIAGE HERBEYS
LE CHATEAU DES PRINCES EVEQUES
M LABORGNE 0631 72 97 07
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE COLLECTEUR
Donneur d'ordre : M. P BEAL

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 05/02/2026 A 16H00
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR
TENTATIVE DE DEBOUCHAGE DEPUIS LE REGARD EAUX USEES DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR
PREVOIR DE DEBOUCHER DEPUIS LES CAVES QUI SONT INONDÉES DEPUIS LE BOUCHON
DE VISITE SUR L'HORIZONTALE
UNE SECONDE INTERVENTION EST PRÉVU LE 06/02/2026 MATIN

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 06/02/26 à 12H25

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	188,56
TOTAL H.T.				188,56
T.V.A. a 10,00%				18,85
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>207,41</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN